

Députez avec ceux du L. C. de Zurich, s'étoient transportez au lieu dont on étoit convenu, l'affaire seroit à present terminée: Par là on auroit épargné le sang & empêché la continuation d'une dépense considerable.

Vous me direz, peut-être, M. & P. S. que le L. Canton de Schwitz & Mr. l'Abbé de St. Gal, parties principales, n'ont pas envoyé leurs Députez; j'aurois l'honneur de vous répondre à l'égard du premier, que naturellement on doit croire qu'il se rendra aux sentimens des douze autres L. Cantons, sur tout étant appuyé par les offices que Mr. l'Ambassadeur ne fera aucune difficulté d'employer.

Quant à l'Abbé, peu importe au Roi & au L. Corps Helvetique, qu'il soit content ou non; il faudra bien qu'il se soumette de gré ou par force à ce qui sera déterminé. Pourvû qu'on puisse réunir les esprits & les cœurs, afin de rétablir la tranquillité; c'est tout ce qu'on peut désirer, & la seule fin à laquelle on doit tâcher de parvenir.

Vous êtes trop éclairés M. & P. S. pour ne pas connoître l'interêt que le Roi doit prendre au maintien de la Republique Helvetique, telle que Dieu l'a formée. Le même interêt oblige Mr. l'Ambassadeur de se mettre en état d'informer au plutôt Sa M. de vos veritables dispositions: mais je vous avouë qu'il est actuellement dans une grande perplexité; parce que d'un côté il a la parole de Mrs. vos Députez, qui doit être sacrée, & que de l'autre on voit des opérations qui seroient inutiles, si les intentions étoient conformes aux declarations qu'on lui a faites.

C'est